



# LA PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Les faits de cambriolage sont en constante augmentation et la gendarmerie est très régulièrement saisie pour ce genre de fait qui peut autant toucher les locaux d'habitation ou les locaux d'entrepôt. Les auteurs ne manquent pas d'ingéniosité afin de se faire discrets auprès des victimes. Voyons les procédés les plus fréquemment rencontrés ci-dessous et les manières de les prévenir :

### La manière d'opérer



La plupart du temps, le ou les auteurs interviennent lorsque l'occupant est absent. Les effractions les plus rencontrées concernent les portes ou fenêtres et les auteurs peuvent se munir de divers outils tels que tournevis, pied de biche. Une fois à l'intérieur, ils sont à la recherche d'objets ayant de la valeur (bijoux, argent en espèce) et n'hésitent pas à fouiller la totalité de l'espace disponible.

Lorsque l'occupant est présent, l'auteur peut faire preuve d'ingéniosité afin de se faire passer pour un vendeur, démarcheur afin d'être invité à l'intérieur du domicile et de voler les biens de l'habitant. Faites preuve de vigilance. Personne n'a le droit de s'introduire chez vous sans votre accord.



### Les moyens de prévention

L'**Opération Tranquillité Vacances** a pour vocation de prévenir les faits de cambriolage en envoyant une patrouille de gendarmerie surveiller de manière régulière votre domicile pendant votre absence et en vous prévenant vous, ou une personne de confiance de votre choix de tout évènement particulier.

Il s'agit d'un service que vous pouvez demander ou vous rendant dans la brigade de gendarmerie la plus proche ou en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique "OTV".

### Les gestes simples à mettre en place

- Prévenir vos proches ou voisins en cas d'absence afin que ceux-ci gardent un œil sur votre maison.
- Avant tout départ, évitez de laisser des objets de valeur à vue et conservez votre argent en espèce avec vous.
- Protéger votre habitation afin qu'elle soit plus sécurisée (clôture, portail, alarme).

**Si vous faites l'objet de démarchage ou qu'une personne vous semble étrange, signalez tout comportement suspect en composant immédiatement le 17.**

**La vigilance de CHACUN permet la sécurité de TOUS.**



### **Si vous êtes victime d'un cambriolage**



Prenez immédiatement contact avec la brigade de gendarmerie la plus proche. Si le cambriolage est en cours, ne prenez pas de risques inutiles, mettez-vous à l'abri et essayez de récolter le plus d'éléments à distance (plaque d'immatriculation si véhicule, nombre d'individus, description physique). Avant l'arrivée de la patrouille et afin de préserver les traces et indices, ne pénétrez pas les lieux et interdisez l'accès à toute personne avant l'arrivée des gendarmes.

